

Scope of Residential Schools Dispute Resolution Process

WHEREAS several comprehensive studies, including the Royal Commission on Aboriginal Peoples and the Law Commission of Canada report, *Restoring Dignity: Responding to Child Abuse in Canadian Institutions*, have documented the immediate individual harm and the long term collective harm caused by Canadian government efforts to eradicate aboriginal language and culture by placing aboriginal children in Indian Residential Schools;

WHEREAS the Government of Canada and the Canadian Bar Association have recognized the extreme vulnerability of survivors of residential schools, and the potential for further harm in seeking to resolve their claims through litigation;

WHEREAS the Government of Canada has established a dispute resolution process to give survivors an alternative to the litigation process, but have limited that process to claims of physical and sexual abuse only;

Portée du mécanisme de résolution des conflits relatifs aux Écoles résidentielles

ATTENDU QUE plusieurs études exhaustives, y compris la Commission royale sur les peuples autochtones et le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *La dignité retrouvée : La réparation des sévices infligés aux enfants dans les établissements canadiens* ont documenté l'existence de préjudices individuels immédiats et de préjudices collectifs à long terme causés par les mesures prises par le gouvernement canadien pour éradiquer la langue et la culture autochtones en plaçant des enfants autochtones dans des Écoles résidentielles Indiennes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada ainsi que L'Association du Barreau canadien ont reconnu l'extrême vulnérabilité des survivants de ces Écoles résidentielles et la possibilité qu'ils subissent davantage de souffrances en tentant de faire redresser par voie de poursuite judiciaire les torts qu'ils ont subis;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a institué un mécanisme de résolution des conflits offrant aux survivants une solution de rechange en litige, en limitant cependant ce recours aux plaintes relatives à des mauvais traitements de nature physique ou sexuelle uniquement;

WHEREAS the Canadian Bar Association supports alternatives to litigation in appropriate cases.

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the Canadian government to broaden the scope of the Residential Schools Dispute Resolution process to include automatic base compensation for loss of language and culture, and for minor physical and sexual abuse, for all claimants proving attendance in a residential school, with provision for additional compensation in cases of serious physical and sexual abuse.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Winnipeg, MB, August 14-15, 2004.

ATTENDU QUE L' Association du Barreau canadien appuie des solutions de rechange au litige dans les cas qui le justifient;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE L' Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement canadien à élargir la portée du mécanisme de résolution des conflits relatifs aux Écoles résidentielles en accordant à tous les demandeurs en mesure de prouver leur présence dans une École résidentielle, une indemnisation de base automatique pour la perte de leur langue et de leur culture et pour les mauvais traitements physiques et sexuels mineurs, par l'ajout d'une disposition prescrivant une indemnisation supplémentaire en cas de mauvais traitements physiques et sexuels graves.

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Winnipeg (MB), les 14 et 15 août 2004.

**John D.V. Hoyles
Executive Director/Directeur exécutif**